

CONVOCATIONS DU 06 AVRIL 2016.

SEANCE DU 15 AVRIL 2016.

L'an deux mil seize, le quinze avril, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : Jacques HAMELIN, Jean-François LABASQUE, Régine LECARPENTIER, Louis CRANOIS, Jennifer CALVET, Ré »mi LEBOULENGER, Gyslain DUBOST, Michel LE SAUX, Stéphanie VILLAIN, Joël LEQUILBEC.

ABSENTE : Patricia JEANNOT (excusée), a donné procuration à Jacques HAMELIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis CRANOIS agréé à l'unanimité.

2016-42. PROJET DE COMMUNE NOUVELLE.

Les communes de Acqueville, Auderville, Beaumont-Hague, Biville, Branville-Hague, Digulleville, Eculleville, Flottemanville-Hague, Gréville-Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Sainte-Croix-Hague, Saint-Germain-des-Vaux, Tonneville, Urville-Nacqueville, Vasteville, Vauville, situées dans le territoire de la Hague partagent un passé historique commun qui constitue un espace de solidarité forgé par 40 ans de travail.

La commune nouvelle constituerait le prolongement de l'intercommunalité, sur un territoire identique qui a débuté en 1977, avec la création du District de la Hague, puis ensuite au sein de la communauté de communes.

La Communauté de communes de la Hague a développé de nombreux équipements répartis sur l'ensemble du territoire, en termes économique, sportif, culturel et touristique.

- Une carte scolaire gérée à l'échelle des 19 communes a permis de préserver des bassins scolaires au plus près des familles.
- Les services à la population ont été assumés par l'intercommunalité et notamment l'action sociale au travers du Centre Intercommunal de l'Action Sociale, qui avait été créé initialement pour assurer la gestion de la résidence pour personnes âgées, mais qui a vu ses compétences s'étendre.
- Dès l'origine de l'intercommunalité, les compétences Eau, Assainissement et Ordures ménagères ont été assurées par celle-ci. La prescription récente d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a renforcé l'identité territoriale, la volonté de travail commun et de développement harmonieux du territoire de la Hague.
- Par ailleurs, une solidarité financière s'est instaurée entre l'intercommunalité et ses communes membres, basée sur l'impôt économique lié à l'activité industrielle, cette solidarité pourra perdurer entre les communes membres dans le cadre de la commune nouvelle par le biais de la mutualisation du produit assuré de la taxe sur le foncier bâti généré par cette même activité économique.

Comme démontré ci-dessus, de nombreuses compétences ont été déléguées à l'intercommunalité et la continuité logique de l'évolution de l'organisation territoriale de la Hague serait la création d'une commune nouvelle, à l'aube de l'intégration du territoire dans la communauté d'agglomération du Cotentin, composée de 184 communes.

Par cette décision, les élus feraient état de leur volonté de continuer à offrir un service public de proximité empreint de qualité et d'efficience, aux habitants de la Hague.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, (9 voix pour et deux abstentions), le conseil municipal émet un accord de principe sur le projet de création d'une commune nouvelle de « La Hague » reprenant les dix-neuf communes composant actuellement la Communauté de Communes de la Hague.

Une délibération définitive sera proposée au conseil municipal lors d'une prochaine séance sur le modèle type établi par l'ensemble des communes, et après accord du projet de charte.

REHABILITATION DU PRESBYTERE.

Monsieur le Maire présente les esquisses du 22 mars 2016 concernant la réhabilitation du presbytère en deux logements dans le bâtiment principal et un logement dans l'annexe.

L'assemblée valide le projet tel que présenté et charge l'architecte Monsieur LAQUAINE de poursuivre sa tâche.

REHABILITATION DE LA GOUINERIE

En présence de M. BOUVET et Mme MOYTIER, Monsieur le Maire présente le dossier descriptif du projet de réhabilitation du bâtiment de « La Gouinerie » en deux logements, l'aménagement des cuisines et des plans de travail pour implantation des équipements électriques.

Pour tenir compte des remarques énoncées, les architectes devront reprendre le Cahier des Clauses Techniques Particulières « Clauses générales » et « Lots techniques » et l'adresser en mairie pour relecture et approbation.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR BORNE D'APPEL D'URGENCE.

Suite à la décision de la société STRAMATEL d'interrompre son activité de maintenance des bornes d'appel d'urgence, des devis devront être sollicités près d'entreprises compétentes pour assumer l'entretien et le bon fonctionnement de celle placée au « Caban, sur notre territoire.

Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

2016-43. TARIF DES GITES 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs appliqués aux gîtes « PLAINVIC » et « ECUTY » au Sémaphore de Jardeheu, à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir :

PLAINVIC

	Nuit	WE		MW			Semaine
	1	2	3	4	5	6	7
HS	60	105	140	165	190	215	245
BS	50	85	115	145	165	185	190

ECUTY

	Nuit	WE		MW			Semaine
	1	2	3	4	5	6	7
HS	55	95	125	155	180	205	220
BS	45	75	110	140	150	160	165

Les autres tarifs restent inchangés.

2016-44. RESILIATION DU BAIL DE LOCATION AUBEAU –VALLOGNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la résiliation du bail de conclu le 15 décembre 2014 pour la location du logement communal « N°3 » du « Clos Henri Robert Jallot » au 1^{er} mai 2016.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à rembourser la caution d'un montant de 368 euros, dès réception du procès-verbal de huissier constatant favorablement l'état des lieux et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-45. REPRISE EN LOCATION DU LOGEMENT 3 « CLOS HENRI ROBERT JALLOT »

Sachant que la personne de la commune intéressée par un éventuel logement sur la commune ne donne pas suite actuellement, l'assemblée considère la demande reçue en mairie et après en avoir délibéré approuve la signature d'un bail à compter du 1^{er} mai 2016 avec Delphine HASNE.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-46. EMPLOIS SASONNIERS (SUITE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recruter Eloïse RENET, pour assumer l'emploi saisonnier du mois d'août, sachant qu'elle n'a pas encore oeuvré pour la municipalité contrairement aux autres demandes.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision

2016-47. REFECTION DE VOIERIE.

Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie des CD 45 et 403 , et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de financer sous forme de fonds de concours au Département , les parties concernant « les vieilles rues » et « Le Pont Durand » pour un montant d'environ 72 000 euros HT .

Cette somme a été inscrite au BP 2016.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-48. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA MANCHE

Estimant que l'association n'a pas fait force de proposition dans le projet de restructuration des territoires, et après en avoir délibéré, l'assemblée n'entend pas adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Manche au titre de l'année 2016. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-49. AMENAGEMENT DE DEUX AIRES DE JEUX POUR ENFANTS.

Considérant le rapport de la commission d'appel d'offre réunie le 15 avril 2016 pour l'ouverture des plis concernant « l'aménagement de deux aires de jeux pour enfants » et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de PROLUDIC pour un montant de 56 688.88 euros TTC

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-50. VOYAGE COMMUNAL 2016.

Le voyage communal 2016 sera organisé sur deux jours pour les visites du Zoo de BEAUVAIL et du Château de CHENONCEAU. Un chèque de caution de 50 euros par personne sera demandé lors de l'adhésion. Il sera rendu au moment du départ ; ceci pour éviter les inscriptions non respectées qui coûtent à la collectivité. La réponse devra être remise en mairie avant le 12 mai, délai impératif pour la bonne organisation du séjour. Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision sachant qu'un crédit a été ouvert à cette fin au budget primitif 2016.

2016-51. CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PARKING DU SEMAPHORE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir une convention avec M. Mme GUEGAN pour déterminer les possibilités d'utilisation de leur sol pour se garer au « Sémaphore de Jardeheu ». Cette servitude donnera lieu à un dédommagement financier à hauteur de 2000 euros/an.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Des devis seront sollicités auprès des fournisseurs locaux pour le remplacement du fourgon de l'atelier municipal
- Des devis seront demandés pour le remplacement des tables de pique-nique au « Caban »
- M. Mme Gérald CAUVIN sont exceptionnellement autorisés à utiliser le sous-sol de la salle municipale pour l'organisation du repas de communion de leur fille, moyennant la somme de 50 euros.
- Le salon et bar pourront être loués pour l'organisation d'un cocktail de mariage le week-end du 17 septembre 2016 sachant que les personnes ont réservé les gîtes communaux.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures .
- Les délibérations 2016-42 à 2016-51 sont annexées au présent rapport de la séance du 15 avril 2016
- La prochaine réunion est fixée au 20 mai 2016 à 20 heures.

Le secrétaire de séance, Louis CRANOIS

Le Maire, Jacques HAMELIN